



Syndicat **Force Ouvrière DGFIP**
Section locale **FO DGFIP62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

Compte-rendu du CTL du 24 novembre 2016

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Pierre MATHIEU. **FO-DGFIP62** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration. Les débats ont débuté à 9h30 pour se terminer vers 17h00.

Vous trouverez en téléchargement sur le site **FO DGFIP62** la déclaration liminaire

« **Quand on ne sait pas où l'on va, tous les chemins mènent nulle part** »

(<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2391>)

En réponse, le président a fait plusieurs annonces :

Les suppressions d'emplois 2017 :

Il est prévu **34 suppressions** d'emplois dans le Pas-de-Calais pour 2017 (38 en 2016).



SIE de BETHUNE :

La charge du SIE de LILLERS est transférée au SIE de Béthune au 1er janvier 2017, or, seul 1 agent a accepté de suivre la mission.

Comment le SIE de BETHUNE pourrait-il absorber une telle charge ? La direction reconnaît que d'ici le prochain mouvement de mutation en septembre 2017, la seule possibilité est celle de recourir à l'EDR. Combien d'agents ? Combien de temps ?

Le président s'est engagé à se rendre sur place...

Restructuration HESDIN et CAMPAGNE :

Vos élus **FO-DGFIP62** ont encore une fois alerté la Direction sur la situation.

Le président a répondu que le principal problème est que les restructurations doivent avoir lieu au 1^{er} janvier pour des raisons d'applications informatiques alors que les emplois ne peuvent suivre qu'au mouvement de septembre.

Certaines décisions dans l'organisation devraient atténuer cette contrainte. Ainsi, dès le 1er janvier, c'est la trésorerie de CAMPAGNE qui gèrera seule l'accueil du public et des régisseurs. Il n'y aura plus d'accueil sur HESDIN. Un agent a accepté de venir sur CAMPAGNE dès le 2 janvier afin de soutenir le transfert de la charge d'accueil et de recouvrement.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

La fusion des bases HELIOS devrait se faire le plus tôt possible, la cible étant la mi-janvier (évite le recours à un dossier partagé).

L'installation définitive des agents est prévue pour le mois de mars.

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** ont rappelé à la Direction que toutes ces difficultés sont le résultat de l'impréparation complète de cette restructuration qui avait été décidée et validée sans même que le lieu d'implantation de la future trésorerie soit connu.

Encore une fois la direction met la charrue avant les bœufs et c'est, comme d'habitude, les agents qui trinquent !

Restructuration 2018

et devenir de la RECETTE des FINANCES de BOULOGNE ?

Vos élus **FO-DGFIP62** ont questionné la Direction sur le devenir de la RF de BOULOGNE car des rumeurs persistantes annoncent sa fermeture.

Le Président a simplement répondu que **les restructurations 2018 seront annoncées officiellement en janvier 2017.**

Cette réponse n'a rien de rassurant pour la RF et c'est valable pour l'ensemble des services de notre département.



L'ordre du jour était le suivant :

I- Transfert des opérations en numéraire de la Paierie Départementale à la caisse de la DDFIP (en seconde convocation)

[Le 1^{er} « escalier sans marche » du Pas de Calais est en réalité un toboggan...](#)

[Il est possible de le descendre mais pas de le monter !](#)

[Du coup, l'arrivée dans le mur est immédiate !](#)



Lors du CTL du 8 novembre dernier, ce point avait fait l'objet d'un vote unanime CONTRE par les organisations syndicales.

Présenté à nouveau, le projet n'a pas été modifié.

Certains points ont fait l'objet d'un focus lors des débats :

Déport important des usagers de Diderot vers la DDFiP :

La Direction a reconnu la réalité de cette situation.

Vos élus **FO-DGFIP62** ont rappelé à la Direction qu'elle avait pourtant annoncé lors de la mise en place des nouveaux horaires qu' « il n'y aura aucun report puisque les horaires sont les mêmes sur tout le département ».

Sauf que, comme l'amplitude horaire est maintenant fortement réduite, les files d'attente s'allongent, les usagers s'adaptent et viennent là où ils peuvent être plus rapidement reçus.

Sur la charge de travail de la caissière :

Avec le transfert des opérations en numéraire de la Paierie vers la caisse de la DDFiP, la charge de travail supportée par la caissière va nettement augmenter.

De plus, l'actuelle caissière parfaitement formée part en retraite début 2017.

Il est nettement temps de s'inquiéter de qui va prendre en charge la caisse ! La Direction doit mettre les moyens en face de ses ambitions !

La Direction a annoncé qu'une réflexion est en cours...

Remboursement d'excédent en numéraire :

Vos élus **FO-DGFIP62** ont signalé qu'il est illégal pour la caisse de la DDFiP d'effectuer un remboursement d'excédent SPL en numéraire, que tout usager serait en droit de demander.

La Direction considère que de telles demandes sont marginales et elle s'inquiétera de cette procédure quand elle y sera confrontée, prévoir c'est gérer...

Problème de stationnement :

Les régisseurs vont rencontrer des problèmes importants de stationnement aux abords de la direction : « et alors ! »

Votes

	Pour	Contre	Abstention
FO-DGFIP (4 voix)		X	
SFP (3 voix)		X	
CGT (1 Voix)		X	
UNSA/CFTC (2 voix)		X	

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** n'ont pas approuvé cette mesure car nous sommes contre « les escaliers sans marche » (pour reprendre l'expression du Président) ça fait des toboggans, on peut les descendre mais plus les monter, l'arrivée dans le mur est ainsi plus rapide ! Encore une nouvelle marche vers la disparition du Comptable Public...

1 – Approbation du PV du CTL du 6 octobre 2016 (pour approbation) :

En l'absence de remarques, le PV a été approuvé à l'unanimité.

2 – Réorganisation de services BDV et PCE (pour avis) :

Le Pas-de-Calais 62 serait le seul département avec 1 brigade à 6 vérificateurs alors que le Bureau CF de la Direction Générale (je ne veux voir qu'une seule tête!) ne souhaite que des brigades à 10 vérificateurs (+ ou - 1). Là où la situation est cocasse, c'est que nos dirigeants nous considèrent comme les plus grands dogmatiques du dialogue social alors que nos arguments sont parfaitement

pragmatiques. La preuve : la BDV de Calais est parmi les meilleures de l'inter-région (chiffres comparés hors Cash & Carry bien évidemment), elle est située dans la plus grosse ville du département, le tissu fiscal nécessite une connaissance approfondie du terrain et de la spécificité locale dû à la proximité britannique. Pendant ce temps, la Direction locale, appuyée par le bureau CF, ne souhaite voir qu'une seule tête et des brigades à 10 emplois... le dogmatisme n'est pas toujours du même côté de la table ...

Pour vos élus **FO-DGFIP62** il ne faut pas désertier Calais en termes d'enjeux fiscal, et nous tenons à maintenir une structure à Calais, puisque celle-ci donne entière satisfaction.

La direction nous a indiqué qu'elle avait plusieurs options :

1. supprimer la brigade
2. garder une antenne avec 6 vérificateurs (3 Alpages, 3 Rialto..)
3. éclater la brigade et maintenir le PCE
4. mettre en place une structure de vérification allégée à 4 agents et 1 PCE (A+B) pour programmation et expertise (option retenue)

Concernant le secteur de compétence géographique calaisien, Lillers est abandonné au profit de Béthune. La direction propose de transférer 1 emploi B du PCE de Calais à celui de Béthune pour lui permettre d'étendre son champ d'action.

Concernant les emplois de BDV, la direction propose -2A à Calais au bénéfice de BOULOGNE (résultats 9 emplois à ARRAS, 9 à Boulogne, 10 à Béthune et 4 à Calais).

Elle justifie son choix par la note du bureau CF qui prévoit 1 encadrant pour 10 emplois.

À noter : pour l'instant personne ne sait s'il y aura un code SAGES ou deux, et nous n'avons pas encore de réponse de la centrale (2 alpage, 2 agora, 2 rialto ???)

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62**

Nous avons constaté que l'ordre du jour avait changé lors de la présentation : il s'agit en fait de la création d'un PUC (Pôle Unifié de Contrôle) avec détricotage des emplois, dans l'unique but de vider les emplois de Calais et de préparer le futur transfert des BDV vers les DIRCOFI.

La Direction répond qu'elle a l'obligation d'adapter son organisation à la suppression d'un emploi de chef de brigade d'ici le 31 décembre 2017 et de converger vers la cible de 10 emplois par brigade.

Concernant les agents, il n'y aurait pas de mutation d'office et ils ont priorité pour suivre la mission. De même s'il reste une structure sur place, ils ont une priorité de maintien sur la commune, mais pour combien de temps encore...

Toujours selon la direction, « la proximité est un atout majeur » c'est pour cela que l'on maintient une structure sur Calais ». Pourquoi alors commencer à la vider ?? Il s'agit juste d'une « obligation » imposée par la centrale d'avoir un CdS pour 10.

Il n'y a aucune justification, ni aucun argument apportés par la direction sauf cette note de CF...

Question de vos élus **FO-DGFIP62** : depuis quand ces personnes nichées dans leur

tour d'ivoire n'ont pas vus de contribuables et se permettent ainsi de décider de l'organisation du contrôle fiscal dans un département qu'elles ne connaissent même pas ? Cette question risque de rester un long moment sans réponse...

Votes

	Pour	Contre	Abstention
FO-DGFIP (4 voix)		X	
SFP (3 voix)		X	
CGT (1 Voix)		X	
UNSA/CFTC (2 voix)		X	

Ce point fera donc l'objet d'une re-convocation de ce CTL du fait de l'avis unanime « CONTRE ».

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** ont voté CONTRE car même si la création d'une structure unifiée est la seule possibilité de maintenir une présence du contrôle fiscal sur Calais, le transfert de 3 emplois de Calais vers Béthune (1B) et Boulogne (2A) n'est pas justifié.

Si la création d'un PUC permet de maintenir une structure de contrôle sur CALAIS, les élus **FO-DGFIP62** tiennent au respect des métiers. Les affectations BDV et PCE doivent être maintenues.

Vos élus **FO-DGFIP62** ont donc formulé une contre-proposition : OK pour le pilotage unifié mais avec conservation des BDV et PCE et pas de transfert d'emplois.

Votes

	Pour	Contre	Abstention
FO-DGFIP (4 voix)	X		
SFP (3 voix)			<i>Refus de vote</i>
CGT (1 Voix)	X		
UNSA/CFTC (2 voix)			X

7 – Déploiement de l'application MEMO (pour information) :

La direction précise à propos de « Mémo » que c'est simplement le contenu simplifié de RIALTO « Investigation ». Cette application répond à l'exigence ancienne du MEDEF et de la cour des comptes pour que les modalités du contrôle fiscal soient connues, afin de savoir « combien coûte le contrôle fiscal » en nous prenant l'exemple d'un coiffeur. Il s'agit d'établir la moyenne d'un coût de contrôle et le nombre de jours nécessaires au contrôle.

L'application MEMO permet de « mémoriser ce qui se fait dans un contrôle ». Elle est chargée de retracer l'historisation sur les investigations menées. Le contrôle fiscal est planifié en fonction aux enjeux, par exemple les agriculteurs sont très peu contrôlés.

La fiche de synthèse et le rapport de vérification seront générés de l'application, il y aura donc un gain de temps.

Sur la partie facultative, il y aura arbitrage au niveau du Chef de service qui déterminera l'exigence requise. Il déterminera aussi au cas par cas la pertinence de saisir telle ou telle partie.

Toujours selon la direction, le « requetage » n'est pas possible, il n'y aurait donc pas de flicage possible.

La mise en place est prévue pour toutes les affaires des PCE et BDV engagées à partir du 1er janvier 2017. La note de déploiement prévoit que chaque vérificateur dispose d'une clé 3G pour pouvoir disposer des applications à partir de l'entreprise.

Vos élus **FO-DGFIP62** ont expliqué qu'il serait plus intéressant pour tout le monde de doter les vérificateurs d'un téléphone portable (ils utilisent leur téléphone personnel) équipé d'une connexion en 3G. Cette formule répondrait mieux aux besoins des agents.

Ce point était soumis pour information.

3 – Evolution du PCRCP (pour avis)

Selon la Direction, l'organisation actuelle du PCRCP, soit une structure unique avec 47 agents et 6 antennes, n'a « pas d'équivalent » et est « ingouvernable ».

La direction propose donc de créer au 1er septembre 2017, 3 PCPP avec une ou deux antennes : ARRAS (antenne LENS), BETHUNE (antennes St OMER et CALAIS) et BOULOGNE (antenne MONTREUIL). Chaque PCRCP aurait un IDIV à sa tête. Le rôle de coordination sera repris par la division du contrôle fiscal de la Direction. L'équipe dédiée au contrôle FI reste implantée sur les résidences d'ARRAS et de BOULOGNE.

La direction souhaite également rééquilibrer le tissu fiscal entre ARRAS et CALAIS (227 dossiers par agents pour ARRAS contre 111 pour CALAIS). Elle va donc transférer 2 emplois B de Calais vers Arras.

Vos élus **FO-DGFIP62** ont demandé à la Direction d'expliquer pourquoi modifier l'organisation actuelle qui a d'excellents résultats.

Pour reprendre une parabole chère au pôle métiers, nous avons pris l'exemple d'un navire qui, quand il est ingouvernable, s'échoue sur les rochers. Le PCRCP du Pas-de-Calais serait-il proche d'un échouage ? À la vue des résultats et du sentiment des agents, nous ne voyons poindre aucun rocher à l'horizon, le PCRCP du Pas-de-Calais est même par ailleurs pris en exemple par d'autres départements pour son organisation.

Pourquoi annoncer que cette disposition n'a pas d'équivalent alors que de nombreux départements fonctionnent sous la forme d'1 PCRCP avec plusieurs antennes :Bouche du Rhône, Eure, Gard, Bas Rhin...

Vos élus **FO-DGFIP62** ont également interrogé la Direction afin de savoir s'il s'agit là d'une première étape vers la disparition progressive des antennes, notamment sur CALAIS où il n'y aurait plus que 3 contrôleurs.

Aucune réponse claire n'a été apportée par la Direction, si ce n'est que « ça ne change rien puisque actuellement, il n'y a pas de pilote ! » (pour citer les propos de la Direction tenus en séance). A propos de « pilote », nous avons assisté de la part de la direction et de son service « contrôle fiscal » a une pitoyable tentative d'explication à coups de chiffres tronqués et de justifications totalement farfelues. Le concert à 2 voix, certes gratuit, de la part de la direction locale « CF » ressemblait bien plus à une cacophonie qu'à la défense d'un projet préparé.

L'intérêt partisan se fait au détriment de l'intérêt de l'État !

Quoi qu'il en soit, vos élus **FO-DGFIP62** ont prévenu la Direction, il ne faudrait pas que cette nouvelle organisation diminue les résultats. Nous saurons rappeler leur responsabilité. Nous avons également insisté sur le risque de se retrouver avec 3 PCRPs qui se feront concurrence au détriment de la situation actuelle où tous les agents se dévouent à leurs missions et s'entraident sur tout le territoire départemental.

Sur le volet emploi, la Direction décide le transfert de 2 emplois de Calais vers Arras alors qu'il n'y a plus de place à Diderot !! Elle envisage de prendre sur l'implantation sur le PCE...

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
FO-DGFIP (4 voix)		X	
SFP (3 voix)		X	
CGT (1 Voix)		X	
UNSA/CFTC (1 voix)		X	

Commentaires FO : vos élus **FO-DGFIP62** ont voté CONTRE ce projet, la Direction n'ayant pas donné le moindre argument pouvant convaincre que ce soit sur la nécessité de modifier une organisation qui fonctionne très bien.

IMPORTANT : ce vote ne comporte « que » 9 voix « contre ». En effet, la séance a débuté avec la totalité des élus, mais ce point n'a été vu qu'avec 9 élus sur 10, un représentant de l'alliance UNSA/CFTC est parti avant la fin du CTL. Compte tenu de la configuration de nos emplacements, il nous était impossible de voir ce détail. Détail que l'administration a parfaitement vu puisqu'elle fait face aux OS et s'est bien sûr retenue de nous en informer avant d'aborder les débats sur le PCRPs.

De ce fait, et alors qu'un vote contre unanime oblige l'administration à revoir ce point à l'ordre du jour, le projet est obligatoirement adopté.

Il y a lieu ici d'informer les personnels de la DDFIP62 de la goujaterie faite par le président du CTL, qui a profité du départ (pour raisons médicales) d'un élu, pour passer en force son projet inepte de déstructuration du PCRPs. Sa malice à nous informer que nous n'étions plus que 9 en dit long sur la qualité du dialogue social qu'il souhaite dans le département...

Devant autant de fair-play de sa part, nous avons immédiatement quitté ce CTL sans le saluer.

Les autres points à l'ordre du jour n'ont donc pas été abordés.

Les élus FO DGFIP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUZ et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Nicolas WANIN et Hervé DANNEELS

Experts

Sylvie MANIEZ, Philippe LUCAND et Élodie LECLERCQ